



Horaires d'ouverture des services administratifs
Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00
Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h00

Service Urbanisme

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE
SALAZIE SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE**

La Commune de Salazie a reçu une candidature spontanée pour la **vente de grillades**, sur le domaine public communal à savoir partie du parking communal situé à l'angle de la rue Georges Pompidou et la route de Bois de Pomme, **parcelle référencée au cadastre AM 172**.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Commune pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

- Objet de l'occupation : **Vente de grillades**
- Surface : **28 m²**.
- Situation géographique : **Partie du parking communal situé à l'angle de la rue Georges Pompidou et la route de Bois de Pomme.**
- Nature de l'activité proposée : **Commerciale.**
- Durée de l'occupation : **1 an - tous les samedis et dimanches.**
- Montant de la redevance par m²/jour d'occupation : **0,35€/jours/ m² occupé.**

1 Place Théodore Simonette 97 433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 ; Fax : 02 62 47 60 06 ; Courriel : infos@ville-salazie.fr



- Occupation précaire et révocable et strictement personnel. Elle ne peut pas faire l'objet d'une sous-traitance ou sous location.
- Autorisation non constitutive de droits réels.
- Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.

Le dossier de candidature devra comporter :

- 1) Détail de l'activité commerciale proposée, horaires et jours d'exploitation ;**
- 2) Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;**
- 3) Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant ;**
- 4) L'expérience professionnelle le cas échéant.**

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Commune de Salazie (<https://ville-salazie.fr/>), sur le Facebook de la Commune (<https://fr-fr.facebook.com/villedesalazieofficiel/>) et restera en ligne jusqu'au 25 avril 2021 inclus.

Elle sera également affichée en mairie pendant la même période.

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le **25 avril 2021** sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Mairie de Salazie
1, place Théodore Simonette
97433 Salazie

Toute proposition reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré

Fait à Salazie, le 24 MARS 2021

Pour le Maire et p.o ;
L'Adjoint Délégué,



Yann MANLEO

1 Place Théodore Simonette 97 433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 ; Fax : 02 62 47 60 06 ; Courriel : infos@ville-salazie.fr www.ville-salazie.fr

